

# UNION BURUNDAISE DES JOURNALISTES



---

## Rapport sur les violations des droits de journalistes au Burundi

---

---

## Rapport de Septembre à Novembre 2020

Alex

07/07/2020

Ce rapport traite des violations des journalistes burundais  
au Burundi

## **Introduction**

Le Burundi occupe la 160<sup>ème</sup> place dans le classement Reporters sans Frontières de la liberté de la presse cette année 2020 alors qu'il était à la 145<sup>ème</sup> place en 2015. Cette dégringolade dans le classement reflète la détérioration de la liberté de la presse, une situation qui est visible sur le terrain. Depuis 2015, la presse burundaise subit en effet des pressions et des répressions de tout genre. Avec la mort du président Nkurunziza, la situation ne s'est pas améliorée car le nouveau président élu en mai 2020 Evariste Ndayishimiye a perpétué la politique de prédation de la presse héritée de son prédécesseur. Dans un discours au cours de ce mois de novembre, le président Ndayishimiye a voulu réduire les professionnels des médias et les activistes de la société civile à de simples informateurs des services de sécurité, en occultant le rôle essentiel qu'ils jouent dans la société burundaise.

Le harcèlement et l'intimidation des professionnels des médias continuent également surtout à l'endroit des médias indépendants à qui les services de l'Etat et l'administration refusent l'accès aux sources d'information, un droit qui, pourtant, leur est reconnu par la loi. Plus grave encore, le pouvoir s'arroge le droit de censurer les professionnels des médias qui travaillent dans leurs entités administratives.

Alors que les quatre journalistes du groupe de presse Iwacu totalisent plus d'une année en prison, malgré les nombreux appels des organisations des professionnelles des médias et de défense des droits de l'homme, locales et internationales, le gouvernement continue de faire la sourde oreille dans l'optique de maintenir cette épée de Damoclès suspendue au-dessus des têtes des autres journalistes burundais qui doivent se taire, ou alors subir le même sort.

### **1. Les professionnels des médias réduits à de simples informateurs**

Lors du lancement de la semaine dédiée au combattant le 16 novembre, le chef de l'état Evariste Ndayishimiye a appelé les activistes de la société civile et les journalistes à contribuer dans la sécurisation du pays. « Celui qui s'y dérobera doit être poursuivi par la justice ».

Le chef de l'état a été particulièrement critique à l'égard des journalistes qui, selon lui, se considèrent au-dessus de la loi. « Même si un journaliste tue, l'on dirait qu'il n'y pas de problème. Ils ont pourtant le devoir de veiller sur la sécurité du pays. Ils doivent en informer la police : c'est un devoir. S'ils ne le font pas, c'est une infraction punissable ».

« Pourtant, et le président le sait, ce n'est pas aux journalistes de jouer le rôle d'informateurs aux services de renseignement car il y a des agents recrutés et payés pour le faire », a réagi Alexandre Niyungeko, président de l'UBJ, Union Burundaise des Journalistes.

Certaines voix critiques ont interprété cette déclaration comme une réponse aux nombreux appels des organisations locales et internationales qui demandent la libération des journalistes du groupe de presse Iwacu. Pour le Chef de l'Etat, avec la condamnation des quatre journalistes, la justice a été rendue.

## **2. Maintien des journalistes en prison, un signal fort**

Le 22 octobre 2020, quatre journalistes du groupe de presse Iwacu ont totalisé une année en prison. Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi, Terence Mponzenzi et Egide Harerimana ont été en effet arrêtés le 22 octobre 2019 lorsqu'ils se rendaient à Musigati dans la province de Bubanza au Nord-Ouest du Burundi où étaient signalés des combats entre les forces de sécurité et un groupe d'hommes armés .

Comme tout professionnel digne de ce nom, ils ont opté d'aller sur les lieux pour se rendre compte de la situation, non sans avoir prévenu le gouverneur de la province. Pour avoir voulu bien faire leur travail, ils ont été accusés de complicité d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, un chef d'accusation difficile à prouver car lors du procès, le ministère public n'a produit aucun élément prouvant que les journalistes avaient été en contact avec le groupe armé, ni en première instance, encore moins devant le juge d'appel. Il a été donc finalement changé en tentative impossible de complicité d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat

Le 30 janvier 2020, ils ont été condamnés à 2 ans et 6 mois de prison assortis d'une amende de 1 million de francs burundais chacun.

Mais au-delà de cette condamnation injuste et injustifiée, le régime en place envoie un signal fort aux autres journalistes, œuvrant au Burundi, qui oseraient marcher à contre-courant en faisant fi de la diffusion à sens unique que le régime a instauré dans les médias de l'Etat. Ceux qui oseraient marcher à contre-courant subiraient le même sort.

À l'occasion de la première commémoration de leur arrestation, 65 organisations ont demandé la libération immédiate des journalistes d'Iwacu, cet hebdomadaire indépendant qui a pu garder malgré tout sa régularité de parution.

### **3. Tentative ou menaces d'entrave contre l'exercice libre du métier d'informer**

Dans sa sortie du 5 novembre 2020, le président du Conseil National de la Communication (CNC), Nestor Bankumukunzi, a déclaré qu'à partir de cette date, « tout journaliste sans carte de presse n'accèdera plus aux sources d'information ». Seuls les journalistes munis de ce document, et ceux qui ont une attestation de perte officielle, seront autorisés d'exercer ce métier. Selon lui, cette interdiction aurait dû être faite dès septembre 2020. Mais les rares voix critiques contre cette mesure estiment que le CNC n'a pas la prérogative d'octroyer cette carte aux journalistes. Cette responsabilité appartient, selon des observateurs libres mais discrets, aux syndicats des journalistes et ce dans le strict respect des normes internationales régissant les professions organisées.

La même autorité du CNC avertit les professionnels des médias que sans carte de presse délivrée par le CNC, il leur sera désormais difficile d'exercer. Le CNC se donne aussi une mission de suivre d'une manière très serrée les journalistes en ligne. Il en sera de même pour les médias communautaires qui, dit-il, sont encore « dans un état embryonnaire et travaillent en ne respectant pas les règles en la matière ».

La réclamation d'une loi qui régirait les médias en ligne va dans ce sens. Seulement Jean de Dieu Mutabazi, président de l'Observatoire national pour la prévention et l'éradication du génocide, des crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité (ONPGH), qui réclame cette loi sur les médias en ligne et sur

les réseaux sociaux n'en a pas les pouvoirs. Pourtant, tout un atelier y a été consacré du 27 au 29 octobre 2020 à Bujumbura, sous l'égide de « ce politicien anciennement président d'un parti politique, qui est loin d'être ni journaliste ni magistrat pour tenter une telle législation », s'indigne, sous anonymat, le directeur d'une radio. Cet atelier intitulé « réflexion sur la régulation des médias en ligne », n'a essuyé que des critiques de la part des professionnels.

#### **4.Harcèlement et immixtion de l'administration et des services de l'Etat dans le travail des journalistes**

L'administration provinciale et communale et les autres services de l'Etat ne cessent d'interférer dans le travail des médias, surtout indépendants, qui sont depuis 2015 considérés comme des « ennemis de la nation » et accusés de saper les efforts du gouvernement. D'où les différentes tentatives de contrôler leur travail.

Felix Nzorubonanya, le correspondant de l'hebdomadaire indépendant Iwacu et ancien correspondant de la radio publique Africaine (maintenant en exil) en province Rumonge au sud du pays, a été accusé de travailler avec la Radio Publique Africaine et menacé de prison par le gouverneur de cette province. Il a été sommé de soumettre ses reportages au gouverneur avant de les envoyer, une forme de censure inacceptable pour les médias.

Pour se tirer d'affaires, le correspondant a été obligé d'expliquer que lui aussi est un membre du parti au pouvoir le CNDD -FDD depuis longtemps et que par conséquent, il ne peut pas causer de tort à sa chère patrie.

Dans le même ordre d'idée, la garde présidentielle a été l'instigateur de l'arrestation de Raphael Irakoze, responsable de la communication au cabinet du gouverneur de Gitega et rédacteur en chef de Province Gitega Web Tv. Il a été arrêté le 27 septembre et détenu pendant trois jours dans les cachots de la province Gitega. Pour avoir tenté de se faufiler au sein de la garde présidentielle pour prendre de bonnes photos, lors de la cérémonie de clôture de la 14<sup>ème</sup> Edition du flambeau de la paix, au stade de Gitega, Raphael Irakoze

a été accusé de gêner leur travail. Bizarrement, Raphael Irakloze n'a été arrêté que deux jours après cette cérémonie.

## **5. Restriction du droit d'accès à l'information**

Le site de l'hebdomadaire indépendant au Burundi Iwacu-Burundi.org n'est plus accessible à partir du Burundi depuis le mois de novembre. Les lecteurs du Burundi doivent passer par les sites mis en place par l'organisation Reporters sans Frontières.

Au mois de septembre, le site de Iwacu avait été bloqué pendant quelques jours empêchant ainsi ceux qui vivent au Burundi d'y accéder. Ce n'est pas la première fois que cet hebdomadaire fait l'objet de ce traitement car depuis plus de 2 ans sa plateforme de discussion est suspendue. Le Conseil national de la communication CNC avait pourtant suspendu initialement ce forum pour six mois en avril 2018, privant ainsi les lecteurs de cet espace d'échange et de liberté où ils pouvaient s'exprimer librement.

Pour dénier aux citoyens le droit à l'information, les services de l'Etat séparent les médias officiels des médias indépendants et n'autorisent pas ces derniers de couvrir certains événements. A titre d'illustration, les médias indépendants n'ont pas pu couvrir comme ils le souhaitaient la visite de la sous-secrétaire générale des Nations Unies au Burundi Bintou Keita au mois de septembre. Lors de sa rencontre avec la Première dame, seuls les médias proches du pouvoir ont été admis à couvrir l'évènement, les autres comme la radio Isanganiro ou le groupe de presse Iwacu n'ont même pas été informés comme à l'accoutumée.

Une ségrégation qui semble s'instaurer petit à petit car les deux médias avaient subi le même sort lors d'une conférence de presse du ministre de la Santé pour parler de la situation du Covid-19, une attitude que ces médias ont jugée d'aberrante et contradictoire dans la mesure où les médias étaient appelés à sensibiliser les citoyens sur les mesures de prévention.

## **6. La répartition inéquitable du travail suivant des critères partisans**

Depuis l'avènement du parti CNDD-FDD, des tentatives de division des journalistes dans les médias publics et surtout la Radiotélévision Nationale du

Burundi ont été observées. Tous ceux qui n'approuvent pas la diffusion à sens unique de ce médium dont le gouvernement s'est accaparé sont accusés d'avoir des accointances avec l'opposition ou alors d'envoyer des informations aux médias burundais en exil taxés de pactiser avec l'ennemi. C'est ainsi que certains reporters et cameramen se sont vu exclus des reportages de certains événements dans lesquels participent les hautes autorités. A titre d'exemple, les reporters et cameramen Nduwayo Innocent, Ntagahoraho Dismas et Hilaire Minani de la télévision nationale ne sont jamais désignés pour la couverture des événements dans lesquels participent les hautes autorités du pays et du parti au pouvoir le CNDD -FDD.

Le 19 septembre, ils ont produit un document dans lequel ils dénoncent ces abus. Alors que le document avait initialement été envoyé à leurs supérieurs hiérarchiques, ils ont été surpris d'apprendre que ce dossier a été traité au niveau du Service national des renseignements.

## **Conclusion**

Les cas de violations des droits des journalistes mentionnés ci-haut et qui sont loin d'être exhaustifs montrent à suffisance que les changements intervenus au sommet de l'Etat ne se sont pas accompagnés d'une ouverture de l'espace des libertés. Les pressions et répressions que subissent les journalistes actuellement prouvent au contraire que les nouvelles institutions durcissent le ton. Les entraves à l'exercice libre du métier d'informer sont devenues légion, ce qui prive le citoyen du droit à l'information, un droit lui reconnu par la loi fondamentale.